

CAMPUS D'EXCELLENCE INDUSTRIE DU FUTUR - SUD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

CAMPUS D'EXCELLENCE INDUSTRIE DU FUTUR - SUD
a/s UIMM Alpes Méditerranée – Tour Méditerranée – 65, avenue Jules Cantini
13 298 Marseille cedex 20

Ce rapport contient 5 pages

Marseille

232, Avenue du Prado
13008 Marseille

Aix-en-Provence

Z.I. des Milles
355, Rue Albert Einstein
Le Myaris – Porte E
13852 Aix-en-Provence

Aubagne

Patio de l'Alta
365, Chemin du Camp
de Sarlier – Bat C
13400 Aubagne

CAMPUS D'EXCELLENCE INDUSTRIE DU FUTUR - SUD

a/s UIMM Alpes Méditerranée – Tour Méditerranée – 65, avenue Jules Cantini

13 298 Marseille cedex 20

N° SIREN 883 160 483

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de CAMPUS D'EXCELLENCE INDUSTRIE DU FUTUR - SUD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Campus d'Excellence Industrie du Futur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des nouveaux règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes



MCR CONSEIL
Emmanuel MATHIEU

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 278	4 053	1 225	2 985
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	5 278	4 053	1 225	2 985
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 200		30 200	34 500
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	16 768 707		16 768 707	10 534 296
	Charges constatées d'avance	82 240		82 240	
	Valeurs mobilières de placement	7 807 303		7 807 303	7 030 880
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 574 960		1 574 960	359 008
	TOTAL (III)	26 263 410		26 263 410	17 958 684
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	26 268 688	4 053	26 264 635	17 961 669

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

11 303 096

7 657 829

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau	500	500
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)	500	500
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 225	2 985
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 225	2 985
	Total des fonds propres	1 725	3 485
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
DETTE	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
DETTE	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	459 234	716 568
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTE	Autres dettes	25 803 676	17 241 616
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	26 262 910	17 958 184
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		26 264 635	17 961 669
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		7 775 441	4 974 881
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 296 491	1 610 820
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	84 682	122 700
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		3 381 173	1 733 520
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	3 489 419	1 733 095
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 760	1 760
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	29 996	39 560
Total des charges d'exploitation		3 521 175	1 774 415
RESULTAT D'EXPLOITATION		(140 002)	(40 894)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(140 002)	(40 894)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	140 002	39 134
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		140 002	39 134
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		140 002	39 134
RESULTAT COURANT avant impôts			(1 760)
	Produits exceptionnels		1 760
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 760
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		3 521 175	1 774 415
TOTAL DES CHARGES		3 521 175	1 774 415
EXCEDENT ou DEFICIT			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

PREAMBULE

Campus d'Excellence Industrie du Futur – Sud est une association loi 1901 créée le 15 avril 2020 basée à Marseille.

L'association fédère un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs, dans le but de favoriser la réussite des parcours professionnels tout au long de la vie et contribuer au développement économique de son territoire.

Elle a notamment pour objet :

- De mobiliser les moyens destinés à la conception, à la mise en œuvre et au soutien d'actions concertées en vue de satisfaire localement les besoins d'emploi de l'industrie, d'insertion, de sécurisation et de formation professionnelle au bénéfice des populations : jeunes en formation initiale sous statut d'apprenti ou scolaire, salariés et demandeurs d'emploi en formation continue ;
- De créer les conditions optimales pour permettre aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux salariés de développer des compétences qui répondent aux problématiques de recrutement, de mobilité, de transferts de compétences des entreprises impactées par "Industrie du futur". Cette offre de service commune peut prendre en compte l'observation des besoins de formation, la sensibilisation, l'accompagnement de publics, mais également la création de parcours et la gestion des investissements utiles aux parcours de formation. Son ambition est de développer des formations de premier ordre dans un contexte où les attentes des entreprises sont complexes, induisant des réponses portées par plusieurs acteurs ;
- De valoriser l'industrie régionale et les parcours de formation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 26 264 635 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat nul.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et des Règlements :

- ANC n°2014-03 (relatif au Plan comptable général, à jour de ses règlements modificatifs),
- ANC n°2018-06 (relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

L'association applique, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, le Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que le règlement ANC n°2023-03 qui y est directement coordonné (cf. point 2 ci-après).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Nous nous sommes assurés qu'à la clôture de l'exercice il n'existait pas d'indice de perte de valeur de l'actif justifiant une dépréciation.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

2 - Changement de règles et méthodes comptables

La première application du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, et du Règlement ANC n°2023-03 qui y est directement coordonné, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable dont les impacts sont toutefois limités pour l'association.

I/- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Démarrage de deux nouveaux projets : *Projet OPPEN – Filière Nucléaire et FMTE – Transition Energétique et Métiers*

Cf. l'évolution des principaux projets pilotés par Campus d'Excellence Industrie du Futur – Sud présentée ci-après.

II/- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

III/- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) RESSOURCES ET DEPENSES

Le Campus d'Excellence Industrie du Futur – Sud recense les ressources suivantes :

- des concours publics,
- des subventions d'exploitation,
- des contributions financières privées.

Compte tenu de son rôle de pilote de projets pluriannuels et multi-partenaires, le Campus d'Excellence Industrie du Futur – Sud dispose d'une comptabilité analytique lui permettant de suivre l'avancement de chaque projet (ressources, dépenses, créances, et dettes).

Le principe retenu pour la constatation du droit à utilisation des ressources à la date de leur attribution, est la comptabilisation d'une créance et d'une dette de même montant à hauteur de la ressource totale attribuée.

Au bilan :

- A la date de leur attribution, les ressources sont enregistrées en créances pour le montant total attribué par les financeurs ; en contrepartie d'une dette de même montant matérialisant le droit à utilisation de ces ressources.
- Les créances s'apurent au fur et à mesure des encaissements provenant des financeurs. Les dettes s'apurent au fur et à mesure de la réalisation des projets (« consommation »).

Au compte de résultat :

- Les dépenses sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur engagement, dans le respect des conventions signées par les différents partenaires de chaque projet.
- De façon symétrique, un produit est reconnu en couverture de ces dépenses engagées, dans le respect des conventions signées avec les financeurs de chaque projet.

Il en découle un résultat à l'équilibre, car :

- Compte tenu du montage des projets pilotés aucun financement sur fonds propres n'est assumé par le Campus d'Excellence Industrie du Futur – Sud.
- Les dépenses de fonctionnement de l'association sont couvertes par des contributions financières privées et/ou par une partie de la taxe d'apprentissage (concours public) perçue par l'association.

Ressources de l'exercice 2025 (hors produits financiers) :

Par nature

Ressources de l'exercice 2025 (en K€)	
Concours publics	301
Subventions d'exploitation	2 994
Contributions financières	85
Quote-part subvention d'investissement	2
Total des ressources d'exploitation	3 381

Par projet

Ressources de l'exercice 2025 (en K€)	Concours publics	Subventions d'exploitation	Contributions financières	Autres produits d'exploitation	Total	Budget du projet
Projet I-NOVMICRO - Filière Microélectronique		141			141	2,5 M€
Projet I-NOVMICRO 2 - Compétences et métiers d'avenir		2 122			2 122	22 M€
Projet EXCELLENCE NUCLEAIRE SUD - Filière Nucléaire		266		2	267	1,9 M€
Projet OPPEN		86			86	13,3 M€
Projet FMTE		358			358	2,9 M€
Projet ROTORSKILLS - Filière Aéronautique	63				63	terminé
Projet Sud Avenir Helico		13			13	
Projet PAM - FORINDUSTRIE	236		78		314	
Projet ERASMUS		8			8	
Dépenses de fonctionnement de l'association	1				1	
Contribution financière EDF			7		7	
Contribution financière UIMM Alpes-Méditerranée					0	
Total des ressources d'exploitation	301	2 994	85	2	3 381	
Dépenses engagées, comptabilisées en charges	-301	-2 994	-85	-2	-3 381	
Excédent/déficit par projet	0	0	0	0	0	

Ressources « cumulées » des différents projets, depuis leur démarrage

(cumul au 31/12/2025)

Ressources cumulées (en K€)	Concours publics	Subventions d'exploitation	Contributions financières	Autres produits d'exploitation	Total	Budget du projet
Projet I-NOVMICRO - Filière Microélectronique	2	698	14	0	713	2,5 M€
Projet I-NOVMICRO 2 - Compétences et métiers d'avenir	0	2 195	0	0	2 195	22 M€
Projet EXCELLENCE NUCLEAIRE SUD - Filière Nucléaire	59	528	0	2	588	1,9 M€
Projet OPPEN	0	86	0	0	86	13,3 M€
Projet FMTE	0	358	0	0	358	2,9 M€
Projet ROTORSKILLS - Filière Aéronautique	153	1 412	44	0	63	terminé
Projet Sud Avenir Helico	0	13	0	0	1 558	
Projet PAM - FORINDUSTRIE	1 023	0	398	0	1 421	
Projet ERASMUS	3	51	0	0	53	
Dépenses de fonctionnement de l'association	17	0	0	0	17	
Contribution financière EDF	0	0	15	0	15	
Contribution financière UIMM Alpes-Méditerranée	0	0	27	0	27	
Total des ressources d'exploitation	1 256	5 339	498	2	7 094	
Dépenses engagées, comptabilisées en charges	-1 256	-5 339	-498	-2	-7 094	
Excédent/déficit par projet	0	0	0	0	0	

Présentation des principaux projets pluriannuels pilotés par CAMPUS D'EXCELLENCE INDUSTRIE DU FUTUR – SUD :**➤ Projet I-NOVMICRO – Filière Microélectronique (2,5 M€)**

Programme d'innovation pour développer et promouvoir la filière de formation microélectronique et électronique en région Sud.

Une nouvelle offre de formations :

- pour favoriser la professionnalisation de haut niveau autour de 2 thématiques que sont "la production" et "la conception et la R&D" ;
- pour permettre de répondre aux besoins de recrutement et de développement des compétences nécessaires aux évolutions des métiers et des technologies des entreprises du secteur.

Le projet vise à créer une filière régionale de formation professionnelle en microélectronique de Bac -3 à Bac +8 au travers d'un dispositif-école innovant (salle blanche, plateaux pédagogiques, pédagogie digitale...) et d'un écosystème de formation pour divers publics (jeune public, employés des entreprises, demandeurs d'emploi).

➤ Projet I-NOVMICRO #2 – Compétences et métiers d'avenir (22 M€)

Programme visant à démultiplier les premières actions initiées par le projet « I-NIVMICRO » et étendre le consortium à l'ensemble de la région PACA. L'objectif est de créer un écosystème régional comportant une trentaine de partenaire pouvant répondre aux besoins en compétence actuels et à venir en considérant les ambitions de réindustrialisation de « France 2030 » et de l'« European Chips Act ».

Le projet doit notamment permettre de :

- constituer un vivier important de futurs professionnels par des actions de sensibilisation à destination des collégiens et lycéens ;
- développer l'offre de formations existantes afin de garantir un flux sortant en mesure d'assurer le doublement de la production de la filière ;
- adapter l'offre de formation en créant de nouveaux diplômes axés sur le numérique, l'IA, la cybersécurité, mais aussi de colorer certains parcours de formation ;
- former les formateurs aux nouvelles technologies et aux compétences transversales de l'industrie du futur ;
- créer et valoriser les centres d'excellence,
- développer la pédagogie hybride, notamment par la création d'un lieu de rencontre digitalisé ;
- favoriser le développement de mobilité à l'international et notamment européenne des jeunes en formation de niveau 4 et 5.

➤ Projet EXCELLENCE NUCLEAIRE SUD – Filière Nucléaire (1,9 M€)

Projet porté par Campus Excellence Industrie du Futur – Sud au nom des entreprises de la filière nucléaire et qui regroupe plusieurs actions complémentaires répondant chacune à des besoins en compétences critiques dans le domaine du nucléaire.

Le projet s'articule autour de 11 actions :

- Créer un nouveau parcours de de formation de projeteur installateur-tuyauterie industrielle dédié au nucléaire et reconnu par un titre de niveau Bac+3 ;

- Former les experts en sûreté pour les grands projets nucléaires des 30 prochaines années ;
- Créer des modules de formation sur les compétences critiques en électricité, instrumentation, électromécanique, sûreté nucléaire et le management par la valeur pour la filière nucléaire ;
- Former des cadres, des ingénieurs et des chercheurs spécialistes de l'instrumentation, de la physique expérimentale et de la mesure pour différentes infrastructures dans le domaine de l'énergie nucléaire à un haut niveau ;
- Former les chargés en Hygiène Sécurité Environnement (HSE) par une pédagogie immersive (radioprotection, démantèlement, désamiantage) ;
- Développer la plate-forme d'e-learning ELIA, innovante par son approche cognitive et l'individualisation des parcours grâce à l'Intelligence Artificielle, pour intégrer des modules de formations nucléaires ;
- Créer un passeport digital de suivi des compétences et des certifications acquises depuis la formation initiale jusqu'à la fin de la carrière professionnelle ;
- Créer un catalogue de compétences « nucléaires » pour les métiers en tensions repérés. Coconstruire un plan d'action pour adapter les parcours de formation et les valoriser dans In Situ ;
- Organiser des semaines d'échanges entre régions pour les jeunes en formation professionnelle niveau Bac et technicien pour leur faire découvrir le mix énergétique français et en particulier l'énergie nucléaire ;
- Organiser un challenge inter-établissements de formation pour sensibiliser les filles et les garçons au mix énergétique, aux métiers de la filière et à l'apprentissage en particulier l'énergie nucléaire ;
- Coordonner les actions avec l'« Université des Métiers du Nucléaire ».

➤ Projet OPPEN – Filière nucléaire (13.3 M€)

Projet porté par le Campus d'Excellence Industrie du Futur – Sud, au nom d'un consortium d'acteurs académiques, industriels et institutionnels de la filière nucléaire, visant à développer une offre de formation structurée, innovante et adaptée aux besoins en compétences critiques du nucléaire dans le cadre du programme France 2030.

Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale de relance et d'accélération de la filière nucléaire, en mobilisant des partenaires majeurs (EDF, CEA, Capgemini, ENSAM, etc.) et en couvrant l'ensemble des niveaux de qualification, de la formation initiale à la formation continue.

Le projet s'articule autour de 7 actions structurantes :

- Élaborer et adapter des parcours de professionnalisation répondant aux besoins de la filière nucléaire (formations initiales, apprentissage, reconversion), avec ouverture de nouvelles formations, adaptation des plateaux techniques et formation des formateurs ;
- Créer une École des Métiers de l'Ingénierie Nucléaire, dispositif structurant mutualisé pour former ingénieurs, techniciens et salariés, intégrant espaces pédagogiques, showroom immersif, plateforme technologique et ressources documentaires ;
- Promouvoir la filière nucléaire via des actions de communication, des contenus pédagogiques digitaux, des plateformes immersives et la participation à des événements régionaux, nationaux et internationaux ;
- Déployer un outil numérique de suivi des compétences (livret digital) permettant de tracer et valoriser les compétences acquises en formation et en situation professionnelle ;

- Renforcer l'inclusion et l'attractivité des métiers, notamment via des actions de sensibilisation (challenge énergie mixte), des dispositifs avec France Travail et l'attribution de bourses pour faciliter l'accès aux formations ;
- Assurer le suivi des besoins en compétences et l'évaluation du projet, grâce à des indicateurs de performance, des audits externes et des études menées avec les acteurs de l'emploi et de la formation ;
- Piloter et coordonner le projet, en structurant la gouvernance du consortium, le suivi administratif et financier, ainsi que les relations avec les financeurs dans une logique de performance et de pérennisation.

➤ Projet FMTE - Transition Énergétique et Métiers (2,9 M€)

Projet porté par le Campus d'Excellence Industrie du Futur – Sud, dans le cadre de l'appel à projets Compétences et Métiers d'Avenir (CMA), visant à accompagner la transition énergétique en structurant une offre de formation adaptée aux besoins des filières industrielles.

Le projet FMTE s'inscrit dans une logique de transformation des compétences, en lien avec les enjeux de décarbonation, d'innovation industrielle et d'évolution des métiers. Il mobilise un consortium d'acteurs académiques, industriels et institutionnels, avec un pilotage structuré et un suivi régulier via un comité de suivi chargé d'évaluer l'avancement, le budget et le respect du calendrier

Le projet s'articule autour de plusieurs axes structurants :

- Développer et adapter les formations aux besoins de la transition énergétique, en intégrant les nouvelles compétences liées à la décarbonation, aux technologies industrielles innovantes et aux évolutions des métiers ;
- Renforcer la coordination entre les acteurs du consortium, à travers une gouvernance structurée (comités de pilotage et de suivi), garantissant le bon déroulement des actions et l'atteinte des objectifs du projet ;
- Assurer le suivi financier et la traçabilité des dépenses, avec une obligation de justification des coûts, de conservation des pièces et de transparence dans la gestion de la subvention ;
- Mettre en place des indicateurs de performance et d'évaluation, permettant de mesurer l'impact du projet, notamment en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'adéquation aux besoins des entreprises ;
- Garantir la conformité réglementaire et la responsabilité du porteur de projet, qui assure l'exécution globale du projet et le respect des obligations légales, administratives et contractuelles ;
- Contribuer à la montée en compétences des publics formés, en lien avec les enjeux de transition énergétique, tout en favorisant l'employabilité et l'adaptation aux mutations industrielles.

B) CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

En ce qui concerne le Tableau des échéances des Créances et des Dettes présenté ci-après, le principe de simplification retenu est un étalement linéaire des encaissements et décaissements prévisionnels sur la durée des projets.

C) LITIGES

En cas de litiges, ceux-ci sont traduits en comptabilité par une provision pour risque dont le niveau correspond à l'analyse de la Direction et de ses conseils.

Il n'existe aucun litige identifié au 31/12/2025.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	30 200	30 200	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	16 768 707	5 465 611	11 303 096
	Charges constatées d'avance	82 240	82 240	
	TOTAL DES CREANCES	16 881 147	5 578 051	11 303 096
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	459 234	459 234		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	25 803 676	7 316 207	18 487 469	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	26 262 910	7 775 441	18 487 469	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

